



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 10 octobre 2019, à 19 heures à l'Hôtel de ville, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Madame Julie Brisson
Monsieur Serge Dion
Madame Marie-Claude Boudreault
Monsieur Réal Émond
Monsieur Réjean Tremblay

Absent : Monsieur Jean-Paul Giroux

Assiste également à cette séance : Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :03 heures, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2019
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2019
- 5.0 Gestion financière et administrative
 - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de septembre 2019
 - 5.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du projet de la rue Principale
- 6.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 7.0 Loisirs et cultures
- 8.0 Aménagement, développement et urbanisme
 - 8.1 Dossier sablière Carrière Girard & 9267-9505 Québec Inc.
 - 8.2 Participation à la table de concertation de l'Organisme des bassins versant HCN
 - 8.3 Mandat Plan stratégique de développement de la municipalité volet planification et marketing stratégiques et plan d'aménagement
 - 8.4 Avis d'intention mandat conjoint avec Portneuf-sur-Mer
- 9.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
 - 9.3 Demande de l'Association Chasse et Pêche Canton Iberville Inc
- 10.0 Correspondances
 - 10.1 Liste de la correspondance, invitations et formations
- 11.0 Affaires nouvelles
 - 11.1 Demande Brigade Incendie
 - 11.2 Entente Yves Laurencelle
- 12.0 Période de questions
- 13.0 Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION
19-10-3574**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION
19-10-3575**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2019.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION
19-10-3576**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2019.

DÉPOT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 30 septembre 2019 :

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 105 297.11\$ pour le mois de septembre 2019, incluant les salaires, les dépenses incompressibles et autorise le paiement des comptes dus;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

CHÈQUES DE SEPTEMBRE 2019

16858	ADD Énergie (contrat de service)	758.84\$
16859	AGAT Laboratoires (tests hexazinones)	1 379.70\$
16860	Alimentation JMDS (moppe, produit ménager)	23.18\$
16861	Chantale Otis (impression photo membre du conseil)	5.65\$
16862	Construction Gérard Murray (travaux effectués Kruger)	5 000.00\$
16863	Conseil Régional de l'Environnement (adhésion)	50.00\$
16864	Dicom (cueillette)	14.21\$
16865	Entreprises Carl Brassard (branchement, changement de 2 photocell)	506.35\$
16866	Eurofins Environex (analyses, contrôle bactériologique)	987.24\$
16867	Équipements GMM (entretien copieur)	216.58\$
16868	Éric Painchaud architecte (honoraires professionnels)	2 210.40\$
16869	Fabrique St-Paul (dépense coupe de bois)	150.00\$
16870	Garage Jeannine Boulianne (pièces, oxygène)	188.88\$
16871	Gestar (soutien annuel)	454.15\$
16872	Imprimerie Charlevoix (papeteries et fauteuil de travail)	517.58\$
16873	Journal HCN (avis public et appel d'offre)	393.21\$
16874	Louis-Philippe Lepage (plaques aluminium)	14.92\$
16875	Maheu & Maheu (entretien des parasites)	355.67\$
16876	Marie-Claude Lavoie (plieuse à papier)	350.00\$
16877	Pièces d'auto B. Guy (rallonge)	57.48\$
16878	Produits BCM (boîte de service)	692.15\$
16879	Purolator (cueillette, frais de transport)	45.75\$
16880	Raymond Chabot Grant Thornton (honoraires professionnels)	2 648.57\$
16881	Rénovations JMBR (vis à perceuse, peinture, bois, morillon)	307.50\$
16882	Garage Roger Foster (réparation de 2 crevaisons)	126.38\$
16883	Sécuor (contrat télésurveillance)	64.35\$
16884	Services Info-Comm (logiciel office, contrat banque d'heures)	196.37\$
16885	Signis (sablage Industriel)	2 299.50\$
16886	Ténaquip (distributeur et antiseptique, pansement)	67.39\$
16887	Tourisme Côte-Nord (inscription)	241.45\$
16888	Véolia Water Technologies Canada (électrode)	810.14\$
	Produits sanitaire Lépine (crédit)	(-452.44\$)
	LP Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	Macpek (crédit)	(-194.04\$)
	Raymond Chabot (crédit)	(-101.84\$)
	TOTAL	20 146.03\$



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES SEPTEMBRE 2019**

2328	Bell Canada	88.29\$
2329	Hydro-Québec	3 944.63\$
2330	Hydro-Québec	1 135.68\$
2331	Ministre du revenu du Québec	17 085.55\$
2332	Receveur général	7 402.59\$
2333	Télus Québec	176.94\$
2334	Vidéotron	180.71\$
2335	Vidéotron	147.76\$
2336	Hydro-Québec	313.66\$
2337	Hydro-Québec	1 061.09\$
2338	Hydro-Québec	302.44\$
2339	Hydro-Québec	117.09\$
2340	Hydro-Québec	219.54\$
2341	Hydro-Québec	393.21\$
2342	Hydro-Québec	1 420.39\$
2343	Vidéotron	108.43\$
2344	Vidéotron	80.87\$
2345	Visa Desjardins	341.57\$
2346	Bell Canada	192.67\$
2347	Bell Canada	13.74\$
2348	Bell Canada	88.29\$
2349	Hydro-Québec	31.43\$
2350	Hydro-Québec	22.03\$
2351	Hydro-Québec	104.95\$
2352	Hydro-Québec	68.96\$
2353	Hydro-Québec	137.62\$
2354	Hydro-Québec	174.01\$
2355	Télus Québec	174.06\$
2356	Télus Québec	174.06\$
2357	Vidéotron	371.59\$
16782	Gilles Lavoie (semaine du 26 au 29 août)	751.54\$
16783	Yves Laurencelle (remboursement pour inspection urbanisme)	25.00\$
16784	Groupe Transit Musique (Festivent)	3 219.30\$
16785	Corp. Touristique socio-Économique (remboursement Festivent)	842.36\$
16786	Chantale Otis (REER)	769.76\$
16827	Gilles Lavoie (semaine du 3 au 5 septembre)	624.54\$
16828	Yves Laurencelle (remboursement pour inspection urbanisme)	25.00\$
16829	Gilles Lavoie (semaine du 9 au 12 septembre)	751.54\$
16830	Donald Perron (rencontre à Forestville et Sept-Îles)	419.80\$
16831	Tourisme Côte-Nord (Maison du terroir et des arts)	244.18\$
16832	Mélanie Desbiens (Maison du terroir et des arts)	58.00\$
16833	Marcelle Hervieux (Maison du terroir et des arts)	65.00\$
16834	Pierrette Hervieux (Maison du terroir et des arts)	280.00\$
16835	Ginette Laprise (Maison du terroir et des arts)	18.00\$
16836	Marjolaine Tremblay (Maison du terroir et des arts)	20.00\$
16837	Le Bleuets des Champs (Maison du terroir et des arts)	171.00\$
16838	Stéphanie Tremblay (Maison du terroir et des arts)	157.00\$
16839	Lody Gagnon (Maison du terroir et des arts)	77.00\$
16840	Nathalie Dufour (Maison du terroir et des arts)	46.00\$
16841	Yves Lizotte (remboursement repas)	86.14\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

16842	Yves Laurencelle (frais déplacement inspection)	25.00\$
16843	Petite Caisse (remboursement)	124.75\$
16844	Gilles Lavoie (frais déplacement)	751.54\$
16845	OMH (contribution pour le déficit 2018)	2 634.00\$
16846	Zec Iberville (aide financière)	100.00\$
16847	Ambois (remboursement de taxes)	1 724.80\$
16848	Annulé	
16849	Yves Lizotte (frais déplacement et immatriculation nouveau camion)	462.34\$
16850	Gaétan Martel (frais déplacement)	13.20\$
	Dépôt jeudi le 5 septembre (paies)	7 816.23\$
	Dépôt jeudi le 12 septembre (paies)	7 899.83\$
	Dépôt jeudi le 19 septembre (paies)	7 741.18\$
	Dépôt jeudi le 26 septembre (paies)	11 133.20\$
	TOTAL	85 151.08\$

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU PROJET DE REFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du projet de réfection de la rue Principale préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération les comptes à payer pour ledit projet;

RÉSOLUTION 19-10-3577

EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 2 172 075.12\$ \$;

QUE le paiement du décompte no 3 et 4 d'Inter Cité Construction au montant de 1 924 135.27\$ soit autorisé à la date d'échéance de paiement;

QUE le paiement des factures dont l'échéance de 75 jours est atteinte, soit autorisé le tout conformément aux devis d'appel d'offres et aux contrats en vigueur;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

LISTE DES COMPTES-PROJET RUE PRINCIPALE

	Englobe Corp. (90026457-900296459-900302063-900302114-900302156)	159 650.25\$
	Intercité Construction (décompte 3 et 4)	1 924 135.27\$
	Me Denis Turcotte (M. Quinn, S.Dugas)	1 700.00\$
	SNC Lavalin Inc.(144863)	75 715.07\$
	Terrassement et pavage SL (F-22092019-1)	145.33\$
	Tetra Tech QI Inc. (60627364)	10 729.20\$
	TOTAL	2 172 075.12\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

DOSSIER SABLIERE CARRIERE GIRARD & 9267-9505 QUÉBEC Inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de modification au zonage pour l'implantation d'une nouvelle sablière sur les lots 3 808 252 et 3 809 307 au cadastre du Québec, dans la zone 11 AF de son règlement de zonage où cet usage n'est pas autorisé ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a requis, dans le cadre de l'analyse de cette demande, que le promoteur produise une étude hydrogéologique afin d'évaluer les risques inhérents à la réalisation de ce projet sur la qualité de l'eau potable, plus particulièrement en raison de la présence dans le secteur d'un puits d'alimentation en eau potable de la Municipalité et de la prise d'eau d'une pisciculture ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu de la firme Englobe une étude hydrogéologique en date du 27 août 2019 et du 12 septembre 2019 qui, à tout le moins à l'égard de l'eau potable alimentant la pisciculture, traite de la détérioration « probable » de la qualité de l'eau potable de ce site dont l'alimentation en eau potable est essentielle à sa viabilité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu de la part de l'exploitant de la pisciculture une mise en garde relativement aux conséquences éventuelles de l'autorisation d'un tel projet si l'eau qui alimente la pisciculture devait se détériorer ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, après consultation de ses conseillers juridiques et dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire en matière de modification au zonage, estime qu'il n'est pas opportun de donner suite à la demande de modification au zonage, notamment en raison des risques inhérents à la détérioration de la qualité de l'eau potable pouvant affecter la viabilité de la pisciculture dans le secteur ;

RÉSOLUTION 19-10-3578

**EN CONSEQUENT,
IL EST PROPOSE PAR Madame Julie Brisson
ET RESOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(M. Réjean Tremblay se prononce contre la proposition)**

QUE le conseil municipal avise le promoteur ayant formulé une demande de modification au zonage pour l'implantation d'une nouvelle carrière/sablière à l'intérieur de la zone 11AF que la Municipalité n'y donnera pas suite pour les motifs exposés sommairement au préambule

MANDAT PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ VOLET PLANIFICATION ET MARKETING STRATÉGIQUES ET PLAN D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une résolution en juin 2019 visant à mandater monsieur Jean-Paul Desjardins, conseiller stratégique et la firme Option aménagement visant à réaliser un plan stratégique de développement particulièrement un volet planification et marketing stratégiques ainsi qu'un plan d'aménagement pour le Centre des marais salées;

CONSIDÉRANT QUE suite au programme de compensation des milieux humides dans le projet de la route de contournement, une somme est disponible pour être investie dans le Centre des marais salées afin de bonifier les activités de cette dernière;



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-10-3579**

**RÉSOLUTION
19-10-3580**

**RÉSOLUTION
19-10-3581**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord confirme une aide financière au montant de 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours en attente de la demande d'aide financière déposée auprès de Tourisme Côte-Nord;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accorde un mandat à monsieur Jean-Paul Desjardins, conseiller stratégique, au montant de 19 000\$ le tout conformément à son offre de service;

QU'un mandat soit accordé à Option aménagement au montant de 19000\$, le tout selon son offre de service;

QUE les crédits manquants requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté.

AVIS D'INTENTION MANDAT CONJOINT AVEC PORTNEUF-SUR-MER

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal procède conjointement avec la Municipalité de Portneuf-sur-Mer à la demande de services auprès de monsieur Jean-Paul Desjardins, consultant stratégique, afin de mettre en place les actions menant à une meilleure attractivité pour les deux municipalités;

QUE l'offre n'engage en rien la municipalité envers le consultant, le tout dans le but d'établir une estimation budgétaire et ultimement déposer une demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale au MAMH.

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU
CANTON IBERVILLE Inc.**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**
(Madame Julie Brisson dénonce son intérêt et se retire du vote)

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 2 000\$ à l'Association Chasse et Pêche du Canton Iberville Inc. pour l'entretien du réseau routier de la route Forestière au bas de la côte du 2 milles pour la saison 2019.

**LISTE DE LA CORRESPONDANCE, INVITATIONS ET
FORMATIONS**

*** Dépôt de la liste de correspondances du mois de septembre-octobre 2019.



DEMANDE DE LA BRIGADE DES POMPIERS DE LONGUE-RIVE

**RÉSOLUTION
19-10-3582**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 200\$ à la Brigade des pompiers de Longue-Rive pour l'achat de bonbons lors de l'activité de l'Halloween 2019.

ENTENTE MONSIEUR YVES LAURENCELLE

**RÉSOLUTION
19-10-3583**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente relative entre Monsieur Yves Laurencelle et la municipalité en lien avec les conditions de travail de l'employé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 :17 M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 :27.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :


**RÉSOLUTION
19-10-3584**


**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 :27 heures.

Nombres de citoyens présents : 5

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Donald Perron, Maire


Chantale Otis
Directrice générale et
Secrétaire trésorière